

## Dispositif d'ancrage SI-COMPACT



### Mode d'emploi et instructions de montage

Dispositif d'ancrage SI-Compact conforme à la norme EN 795:2012

	Page
<b>Mode d'emploi</b>	<b>3</b>
But du dispositif d'ancrage SI-COMPACT	3
Consignes générales importantes d'utilisation et de sécurité	3
Contrôles pertinents avant chaque utilisation	4
Dessin technique et spécifications	4
Organisme de contrôle et étendue de l'inspection	5
Marquage	5
<b>Instructions de montage</b>	<b>6</b>
Contrôles nécessaires avant l'installation	6
Composants	6
Exemple de fixation	7
Disposition du dispositif d'ancrage	8
Procédure de montage	9
Contrôle et inspection finale de la fixation	10
Documentation de montage	10
Mode d'emploi	11
<b>Vérification, entretien et démontage</b>	<b>12</b>
Vérification régulière	12
Durée de vie	12
Démontage	12
<b>Conditions de garantie et de responsabilité</b>	<b>12</b>
Transport et stockage	12
Garantie	12
Responsabilité	12
<b>Documentation de montage et d'entretien</b>	<b>14</b>

## Mode d'emploi

### Objectif du dispositif d'ancrage SI-COMPACT

Le dispositif d'ancrage SI-COMPACT de SOLTOP est un dispositif d'ancrage conforme à la norme EN 795:2012, de type A. Il sert à la protection temporaire d'une personne contre les chutes en hauteur. Son utilisation est exclusivement réservée au personnel spécialisé, formé de manière appropriée et équipé d'un équipement de protection individuelle contre les chutes (EPI anti-chute). Le point d'ancrage unique peut être utilisé dans ce contexte comme système de retenue ou de positionnement sur le lieu de travail.

### Champ d'application de la notice

Cette notice de montage décrit exclusivement le montage du crochet de sécurité SI-Compact sur le SwissSolarRoof et ses modèles précédents. Pour l'installation du SwissSolarRoof et le montage des profils SwissSolarRoof nécessaires à cette notice, veuillez consulter la notice de montage séparée du SwissSolarRoof.

**ATTENTION!** La présente notice n'a pas pour but d'enseigner les techniques de travail en hauteur. Pour une utilisation correcte des dispositifs de protection contre les chutes, il est nécessaire de suivre une formation PSAGa de catégorie III pour le travail en hauteur. Des restrictions de santé (problèmes cardiaques et circulatoires, prise de médicaments ou consommation d'alcool) peuvent compromettre la sécurité de l'utilisateur lors de travaux en hauteur.

### Concept d'entretien et de maintenance

Le concept d'entretien et de maintenance doit être défini par l'entrepreneur/planificateur exécutant. Les directives des fiches d'information 44095 et 44096 de la SUVA doivent être prises en compte dans tous les cas. Les fiches d'information sont consultables à l'adresse [<https://www.suva.ch/44095.d>](<https://www.suva.ch/44095.d>) et [<https://www.suva.ch/44096.d>](<https://www.suva.ch/44096.d>) ou peuvent être commandées auprès de la SUVA.

### Consignes générales importantes d'utilisation et de sécurité

Le dispositif d'ancrage sert de point d'ancrage pour les systèmes de retenue des Équipements de Protection Individuelle contre les chutes (EPI anti-chute, PSAGa). Il ne doit être utilisé qu'avec un harnais de sécurité conforme à la norme EN 361 et un autre EPI anti-chute conforme (élément de liaison selon EN 354 avec absorbeur d'énergie selon EN 355 obligatoire). L'absorption de l'énergie de chute doit être conçue de manière à ce que les forces dynamiques maximales exercées sur l'utilisateur lors d'une chute soient limitées à 6 kN au maximum.

L'utilisation du dispositif d'ancrage n'est autorisée que pour le personnel qualifié, ayant à la fois suivi une formation approfondie sur les EPI anti-chute (PSAGa) et étant expérimenté et compétent dans leur manipulation et leur utilisation.

L'utilisation simultanée du dispositif d'ancrage est limitée à une seule personne.

L'élément de liaison doit être réglé pendant chaque activité de manière à rester toujours tendu, afin de réduire au minimum la hauteur de chute en cas de chute.

Un plan d'urgence détaillé pour tous les cas possibles et les mesures de secours associées doit être disponible. De plus, un dispositif de récupération approprié ainsi que du personnel qualifié pour le sauvetage sur place doivent être présents, afin d'éviter des conséquences irréversibles ou mortelles dues à la suspension libre après une chute.

L'utilisation du dispositif d'ancrage pour lever ou attacher des charges est strictement interdite.

## Contrôles pertinents avant chaque utilisation

Le dispositif d'ancrage SI-COMPACT de SOLTOP a été testé conformément à la norme EN 795:2012, type A. Pour que le dispositif d'ancrage présente également en pratique les caractéristiques de sécurité testées, un montage correct selon les instructions du fabricant est nécessaire. La notice de montage correspondante fait partie intégrante de la présente documentation.

### Les critères suivants doivent impérativement être vérifiés avant chaque utilisation du dispositif d'ancrage:

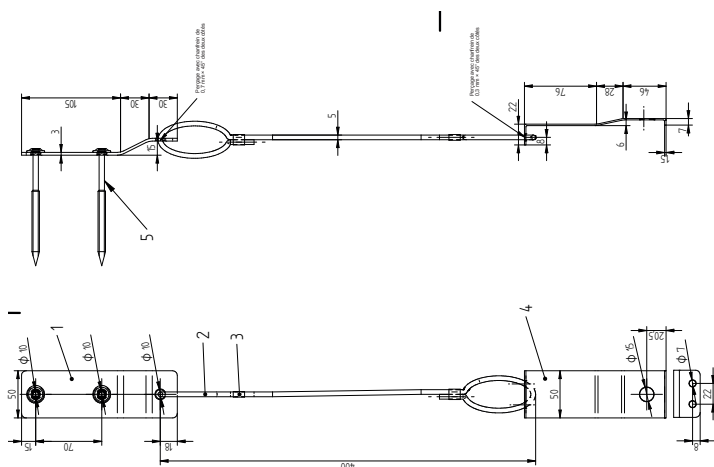
- Aucune détérioration visible n'est constatée
- Aucune corrosion ou trace de corrosion n'est visible
- L'installation du dispositif d'ancrage est conforme à la notice de montage du fabricant et au concept de sécurité. Les différents composants sont correctement montés et sécurisés contre tout desserrage.
- Le test de secouage / traction n'a révélé aucune anomalie - Important: ne pas effectuer les tests avec force, car cela pourrait provoquer des dommages ultérieurs.
- La hauteur requise sous l'utilisateur a été vérifiée avant l'utilisation du dispositif d'ancrage. Si nécessaire, la zone concernée a été sécurisée. La hauteur requise résulte des longueurs de l'élément de liaison étiré, de l'absorbeur d'énergie complètement déployé, des éléments de liaison, du déplacement maximal du harnais sur le corps, de la taille de l'utilisateur et d'une marge de sécurité d'un mètre. De plus, les notices d'utilisation des différents composants doivent être prises en compte.

**En cas de doute ou si l'un des points ci-dessus n'est pas ou seulement partiellement respecté, les travaux doivent être immédiatement interrompus et ne peuvent être repris que lorsque toutes les défaillances de sécurité ont été corrigées.**

**IMPORTANT!** Aucun ajustement ni réparation ne doit être effectué sur le dispositif d'ancrage. Il convient également de noter que l'exposition à des produits chimiques, à l'abrasion ou à des étincelles dues au meulage ou à des opérations similaires peut affecter négativement le dispositif d'ancrage.

En cas de revente à l'étranger, le revendeur est tenu, pour la sécurité de l'utilisateur, de fournir toute la documentation du fabricant dans la langue du pays concerné.

## Dessin technique et spécifications

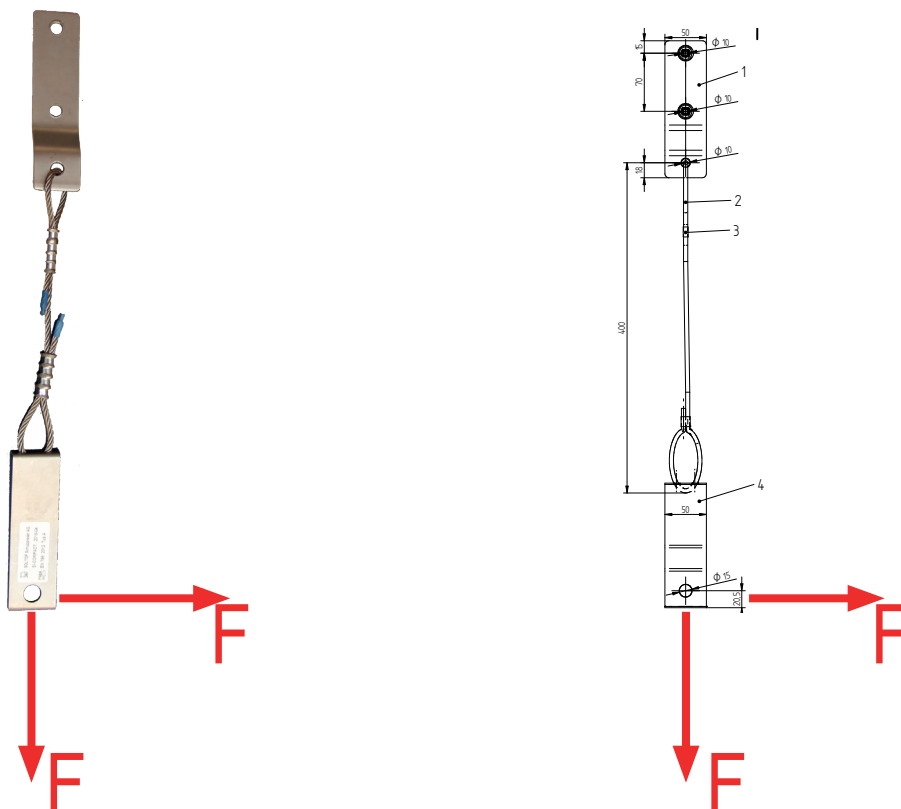


1. La plaque de base (1) est en acier inoxydable plié, de dimensions 3 × 50 × 165 mm, et comporte un perçage de 10 mm de diamètre. Elle est fixée à la latte et à la contre-latte à l'aide de deux vis à bois fournies, de 8 × 220 mm en acier inoxydable A2.
2. La plaque de base et la plaque d'accrochage sont reliées par un câble de liaison (2) en acier inoxydable d'un diamètre de 5 mm, avec des connexions serties (3) en aluminium.
3. La plaque d'accrochage (4), en acier inoxydable plié de dimensions 1,5 × 50 × 150 mm, comporte un perçage de 15 mm de diamètre, dans lequel le mousqueton de l'équipement de protection individuelle contre les chutes porté par l'utilisateur peut être accroché.

## Organisme de contrôle et étendue de l'inspection

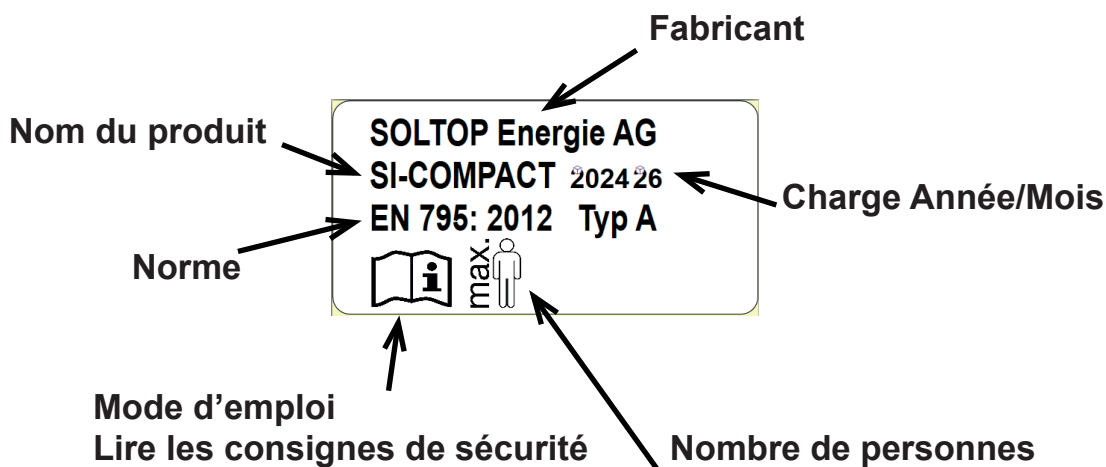
L'examen de type a été réalisé par DEKRA Testing and Certification GmbH, Dinnendahlstr. 9, 44809 Bochum, Allemagne, CE 0158.

L'essai a été réalisé avec des charges vers le bas et sur le côté de 12 kN. La sécurité n'est pas autorisée pour un franchissement de faîtage.



## Marquage

Le dispositif d'ancrage SI-COMPACT est doté d'un marquage.



## Instructions de montage

L'installation du dispositif d'ancrage doit être effectuée conformément à la présente notice de montage. L'appareil doit être installé à une position surélevée par rapport à l'utilisateur et à une distance minimale de 2 mètres du bord de chute.

### Contrôles nécessaires avant l'installation

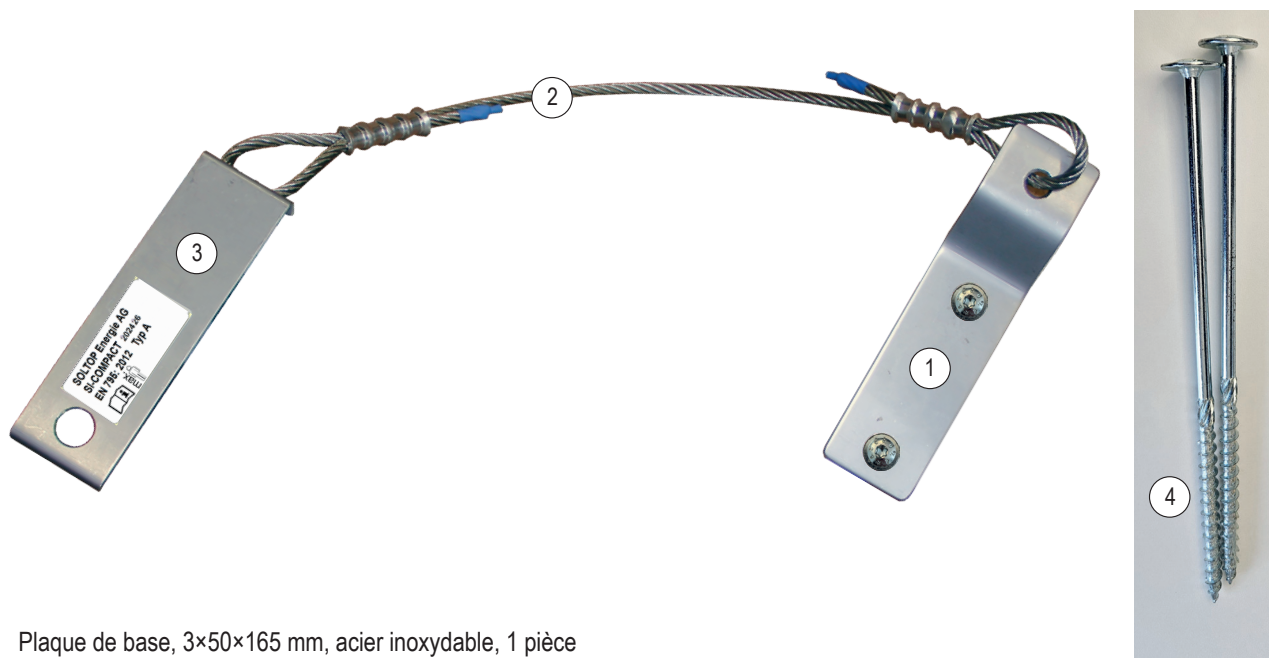
- Tous les composants doivent être vérifiés quant à leur état. Il faut également s'assurer qu'il s'agit de pièces d'origine et que le marquage du fabricant est présent.
- Avant l'installation du dispositif d'ancrage, il convient de vérifier l'aptitude du matériau support et de s'assurer que la capacité portante de la structure du toit ainsi que celle des vis de fixation utilisées est suffisante. En cas de doute, un ingénieur en structure doit être consulté.
- Le chevron et la contre-latte ne doivent présenter aucune faiblesse au niveau du point de montage, telle que fissures, nœuds ou autres défauts, et le bois doit être en parfait état, c'est-à-dire sans signes de vieillissement, de vermoulure ou de parties pourries. De plus, le chevron doit avoir une section minimale de 60 × 120 mm.
- L'emplacement du point d'ancrage ainsi que le mode d'exécution du travail doivent être choisis de manière à limiter la chute libre au minimum. De plus, les directives du concept de sécurité doivent être respectées.

**IMPORTANT!** Aucun ajustement ne doit être effectué sur le dispositif d'ancrage. Les éléments endommagés doivent être remplacés par des composants d'origine du fabricant. Il convient également de noter que l'exposition à des produits chimiques, à l'abrasion ou à des étincelles dues au meulage ou à des opérations similaires peut affecter négativement le dispositif d'ancrage.

En cas de revente à l'étranger, le revendeur est tenu, pour la sécurité de l'utilisateur, de fournir l'intégralité de la documentation du fabricant dans la langue du pays concerné.

## Composants

Les composants du dispositif d'ancrage se composent comme suit:

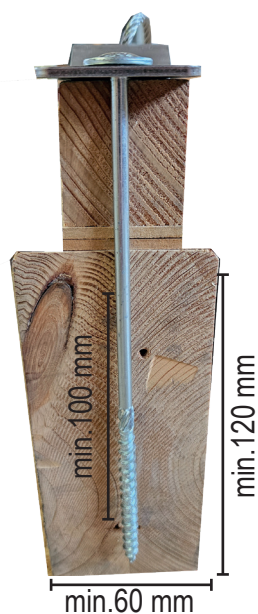


1. Plaque de base, 3×50×165 mm, acier inoxydable, 1 pièce
2. Câble de liaison, diamètre 5 mm, 1 pièce
3. Plaque d'accrochage, 1,5×50×150 mm, acier inoxydable, 1 pièce
4. Vis à bois 8 × 220 mm, acier inoxydable A2, 2 pièces

## Exemple de fixation



**ATTENTION!** Si des doutes généraux existent quant à la capacité portante ou à la solidité du bâtiment au niveau du point d'ancrage prévu, le dispositif d'ancrage ne doit en aucun cas être installé.



La fixation de la plaque de base se fait à l'aide des deux vis à bois fournies, traversant la contre-latte et les couches inférieures pour pénétrer dans le chevron. Il convient de respecter le couple de serrage recommandé par le fabricant des vis. La profondeur minimale de vissage de 100 mm dans le chevron et la section minimale du chevron de 60 × 120 mm doivent être respectées. Si une membrane d'étanchéité est traversée lors du vissage, elle doit être correctement étanchéifiée.

## Disposition du dispositif d'ancrage

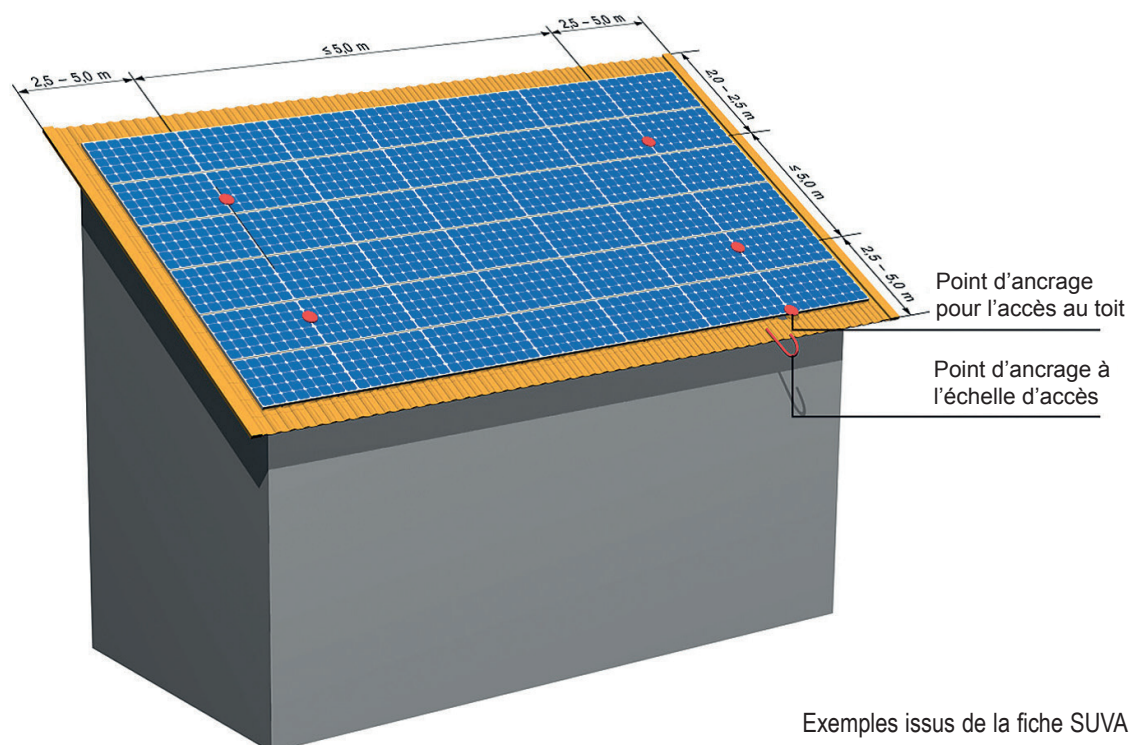
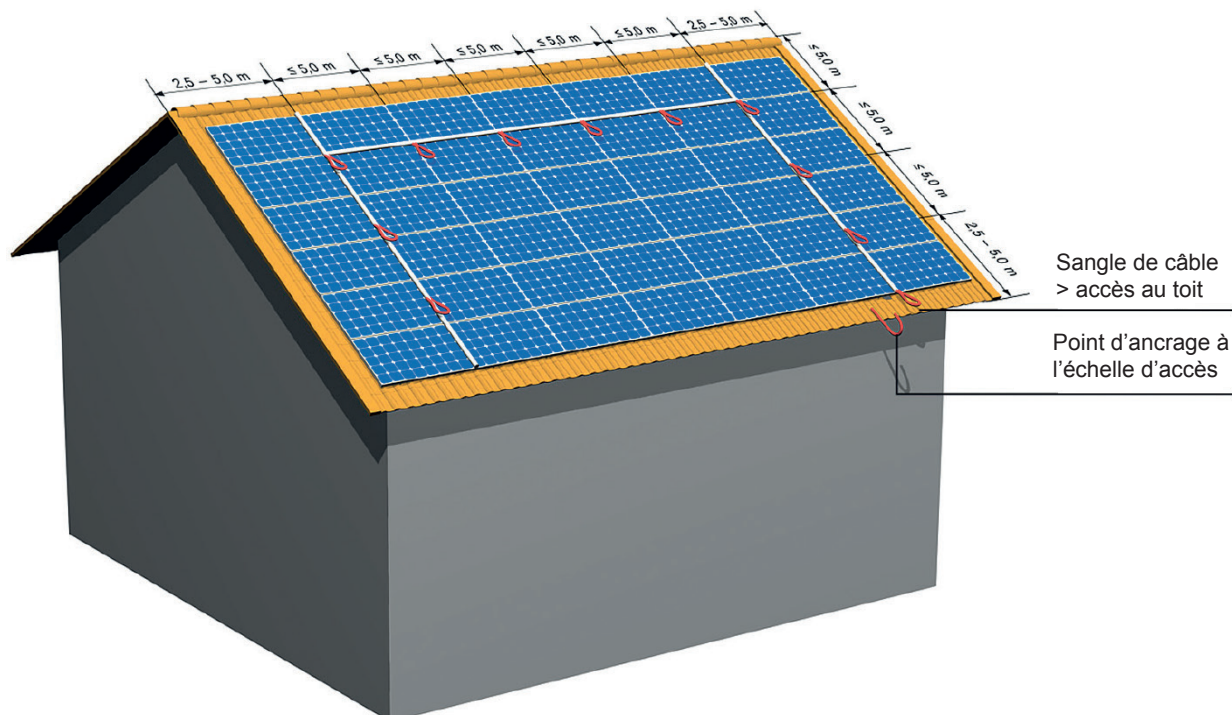
Distances recommandées:

Entre les points d'ancrage:  $\leq 5,0$  m

Depuis le bord du toit: 2,5 à 5,0 m

Distance par rapport au faîtage:  $\leq 5,0$  m

Il est recommandé d'installer un dispositif d'ancrage à chaque point d'accès au toit. Il convient également de veiller à ce que la disposition respecte le concept de maintenance et satisfasse aux exigences des fiches d'information SUVA 44095 et 44096.



Exemples issus de la fiche SUVA: Sécuriser l'énergie depuis le toit 44096.d

## Procédure de montage



### Installation de la plaque de base

Placer la plaque de base avec la sangle orientée vers le bas au-dessus du profil de montage. Fixer à l'aide des vis à bois fournies.

Fixer la plaque de base dans les chevrons à l'aide de deux vis à bois. La profondeur minimale de vissage de 100 mm dans les chevrons doit être respectée!



### Placement de la plaque de maintien

Inciser l'étanchéité horizontale sur une longueur de 5 cm à l'emplacement souhaité, de manière à pouvoir faire passer le SI-COMPACT à travers la membrane, de façon analogue au montage des supports de modules.

A l'emplacement de la plaque de maintien, couper le pied arrière de l'étanchéité qui est normalement enfoncé dans la rainure du profil horizontal. Ensuite, replacer l'étanchéité autour de la plaque de maintien et la presser soigneusement et à fleur dans la rainure.



## Installation du module

Installer le module PV conformément au manuel de montage SwissSolarRoof et glisser la plaque de maintien sous le module PV situé au-dessus.



Retirer la plaque de maintien d'environ 5 mm après l'avoir poussée vers le haut, afin de garantir que l'étanchéité repose correctement et de manière plane contre le module PV.

## Contrôle et vérification finales de la fixation

Après l'achèvement du montage, l'ensemble du dispositif doit être contrôlé quant à son exhaustivité et à son intégrité. Ce n'est qu'ensuite que l'EPI antichute peut être accroché.

La documentation de montage doit être remplie par le technicien spécialiste installateur pour chaque dispositif d'ancrage SI-COMPACT. Le montage conforme est attesté par la signature du technicien spécialiste.

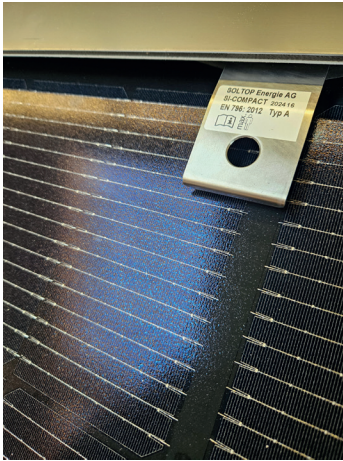
## Documentation de montage

La documentation de montage, y compris le mode d'emploi, fournit à l'utilisateur la preuve que le montage a été effectué correctement.

La documentation de montage et d'entretien doit être remplie intégralement. Les points suivants doivent obligatoirement être complétés : date d'achat, entreprise de montage, objet/adresse, année de fabrication, lot, date de première utilisation, installateur responsable, emplacement sur le toit (schématique).

De plus, l'installateur doit, par sa signature, attester que le montage a été effectué conformément aux instructions du fabricant.

## Mode d'emploi



### Préparation

Tirer la plaque de maintien sous le module PV jusqu'à butée.

### Accrochage avec mousqueton

Accrocher l'équipement de protection individuelle contre les chutes avec un mousqueton approprié depuis le dessous dans l'anneau du SI-COMPACT.

La fermeture du mousqueton doit toujours être orientée vers le haut!

### ATTENTION!

L'utilisation simultanée du dispositif d'ancrage est limitée à une seule personne!

Effectuer un essai de traction avant chaque utilisation.

## Vérification, entretien et démontage

### Vérification régulière

Le dispositif de sécurité, c'est-à-dire le dispositif d'ancrage, doit faire l'objet d'un contrôle annuel par du personnel qualifié. Les vérifications suivantes doivent être effectuées:

- Vérification du dispositif pour: corrosion, déformations, abrasion, usure, fissures, etc.
- Vérification du point d'ancrage et du matériau support pour: intégrité, humidité, pourriture, etc.
- Vérification du marquage pour: présence et lisibilité
- Vérification de la documentation pour: présence et exhaustivité

Ces contrôles obligatoires doivent être consignés dans le protocole de maintenance. Le technicien qualifié mandaté enregistre les points vérifiés après contrôle et atteste, par sa signature, de l'exécution conforme aux règles de l'art.

Si des défauts sont constatés lors du contrôle, le dispositif d'ancrage doit être immédiatement mis hors service et remplacé par un nouveau dispositif d'ancrage.

Pour les installations dans des emplacements particulièrement exposés ou dans des conditions environnementales exceptionnelles, le contrôle des dispositifs d'ancrage doit être effectué plus fréquemment, à des intervalles adaptés aux exigences de l'environnement.

### Durée de vie

La durée de vie du dispositif d'ancrage est illimitée tant qu'aucune raison ne justifie sa mise hors service. Toutefois, un contrôle régulier de l'installation à des intervalles d'au moins 12 mois est obligatoire. Les facteurs suivants peuvent considérablement réduire la durée de vie et nécessiter une mise hors service:

- Utilisation intensive
- Dommages sur certains composants du dispositif d'ancrage
- Emplacement exposé ou conditions environnementales exceptionnelles
- Influences extérieures sur le dispositif d'ancrage telles que chocs, écrasements, abrasion, etc.
- Installation incorrecte
- Défauts constatés lors du contrôle du dispositif d'ancrage
- Le démontage et le remontage ne sont pas autorisés
- Après chaque chute ou choc d'arrêt, le dispositif d'ancrage doit impérativement être remplacé

### Démontage

Le démontage du dispositif d'ancrage lors du désarmement ou du retrait de l'installation doit s'effectuer dans des conditions identiques et en respectant les mêmes mesures de sécurité que lors de l'installation.

## Dispositions relatives à la garantie et à la responsabilité

### Transport et stockage

Le produit doit être protégé contre tout dommage pendant le transport et le stockage. De plus, il doit être tenu à l'écart de toute source de détérioration (température, humidité, etc.).

### Garantie

Les conditions de garantie sont celles prévues par les CGV de SOLTOP, [www.soltop.ch](http://www.soltop.ch)

### Responsabilité

SOLTOP n'est pas responsable des dommages, blessures ou décès résultant d'une utilisation incorrecte, de manipulations non autorisées du produit, de l'utilisation de pièces non d'origine, d'un montage incorrect ou d'une défaillance de la structure de base. Il incombe également à l'utilisateur de respecter les instructions d'utilisation et de montage du fabricant, d'utiliser le dispositif d'ancrage uniquement à sa fin prévue et de respecter strictement toutes les mesures de précaution et de sécurité. De plus, il convient de s'assurer avant chaque utilisation qu'un plan d'urgence détaillé est disponible.

## Notes







Technologie intelligente pour la  
transition énergétique

Merci d'avoir choisi un système SOLTOP !

Pour toute suggestion, question ou proposition d'amélioration, nous restons à votre disposition: Vous trouverez toutes les coordonnées sur: **[www.soltop-energie.ch/kontakt](http://www.soltop-energie.ch/kontakt)**

SOLTOP Energie AG  
St.Gallerstrasse 3  
CH-8353 Elgg  
T +41 52 397 77 77  
[info@soltop-energie.ch](mailto:info@soltop-energie.ch)

SOLTOP Energie SA  
Rue des Sablons 8  
CH-3960 Sierre  
T +41 27 451 13 20  
[info.fr@soltop-energie.ch](mailto:info.fr@soltop-energie.ch)

SOLTOP Energie SA  
Avenue Haldimand 41  
1400 Yverdon-les-Bains  
T +41 21 946 30 31  
[info.fr@soltop-energie.ch](mailto:info.fr@soltop-energie.ch)

SOLTOP Energie GmbH  
Lindauer Straße 15  
D-88145 Hergatz  
T +49 (0)8385 27899 0  
[info@soltop-energie.eu](mailto:info@soltop-energie.eu)